Krav Maga Caen

Décharge de responsabilité - Cours d'essai

Je, soussigné(e), M. ☐ / Mme ☐

NOM :

PRÉNOM :

NÉ(E) LE : / / **À :**

Souhaite bénéficier d'un cours d'essai au sein de la structure Krav Maga Caen*, affiliée à la Fédération Européenne de Krav Maga (FEKM)*.

Je reconnais avoir été dûment informé(e) du risque de blessure inhérent à ce sport de combat. Je suis conscient(e) qu'à tout moment, durant ce cours d'essai, l'instructeur sera en capacité de mettre un terme à la séance s'il le juge nécessaire.

Je reconnais ne pas avoir présenté de certificat médical de non contre-indication à la pratique du Krav Maga[1] (ou à un autre sport de combat), et souhaite poursuivre ce cours d'essai malgré tout. Je m'engage dès lors à en fournir un pour le prochain cours, dans l'hypothèse où je souhaiterais poursuivre la pratique du Krav Maga au sein de Krav Maga Caen, ou de tout autre club affilié à la FEKM ; sans quoi l'inscription ne pourra être validée.

Je reconnais être en bonne santé, et ne présenter aucune contre-indication physique ni psychologique au bon déroulement du cours d'essai. De ce fait, **je décharge le club, ses dirigeants et ses enseignants de toute responsabilité en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages sans aucune exception qui surviendraient lors de ce cours, ou suite à ce cours**.

Je reconnais être majeur(e) de dix-huit ans. Dans le cas contraire, je suis accompagné(e) de mon tuteur légal, qui signera cette décharge pour moi. Je reconnais en tout état de cause être majeur(e) de seize ans.

Enfin, je reconnais avoir été informé(e) que l'usage du Krav Maga en dehors du cours est réservé aux situations telles que décrites à l'article 122-5 du Code Pénal, qui régit le cadre de la légitime défense.

Fait le à

Faire suivre la mention « lu et approuvé » ainsi que sa signature.

[1] « Conformément à l'article L231-2 du code du sport, la première délivrance d'une licence sportive ainsi que son renouvellement sont subordonnés à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique de l'activité physique ou sportive pour laquelle elle est sollicitée. La délivrance de ce certificat est mentionnée dans le carnet de santé prévu à l'article 231-7 de code du sport. »